

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 9 juillet 2019, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 263-2019 modifiant le règlement numéro 252-2018 relatif au zonage dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce dixième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.



Steeve Gagnon

Directeur général adjoint